



Job d'été licenciement abusif

Par **Emilie31100**, le **15/08/2011** à **01:55**

Bonsoir,

J'ai été engagée par un organisme pour être animatrice en Angleterre pour 3 semaines. J'ai été licenciée mercredi soir pour jeudi matin : pour non respect du contrat éducatif. J'ai demandé ce que cela signifiait et je suis totalement sérieuse on m'a répondu: tu n'as pas à porter de tongs pendant les visites. De plus on m'a reproché de vouloir téléphoner à la mère d'une fille mineure, qui souffrait d'anorexie et d'hypotension, ce qui veut dire que lorsqu'elle vomissait elle vomissait aussi ses médicaments. Elle pouvait donc avoir des problèmes cardiaques à tout moment et cela n'a pas plus quand j'ai dit que de ne pas prévenir la mère et de ne rien faire pour cette jeune fille était de la non assistance en personne en danger. Lorsque le soir la directrice de la colonie m'a licenciée, elle m'a dit soit tu démissionnes et on te paye le billet de retour ou soit on te licencie et le billet de retour sera de ta poche. Je n'ai pas accepté de démissionner surtout pour de telles conditions, c'est du chantage et en plus le licenciement était totalement injustifié. Je n'ai commis aucune faute grave.

Je tiens à signaler en plus, que d'après la loi, lorsqu'une colonie comprends 25 "enfants", il faut trois animateurs c'est la loi et la en me renvoyant ils ne se retrouvent plus qu'à deux animateurs.

Pour finir quand j'ai demandé une lettre de licenciement à la directrice de la colonie, avant de devoir partir, j'ai juste eu une feuille blanche avec écrit le nom de la directrice, le mien, la date, la lettre a été faite au nom du directeur général (qui n'était pas là et que je n'ai même pas pu avoir au téléphone, je n'ai pu parler à personne, le motif de mon renvoi (non respect du contrat éducatif) et sa signature. Il n'y avait pas de tampon, aucun texte de loi, n'importe qui dans la rue aurait pu l'écrire.

Je souhaite que le voyage me soit payé en totalité. De plus, je souhaite vraiment qu'il y ait des répercussions envers ces gens là, pour non assistance en personne en danger, licenciement abusif et pour préjudice moral.

Je souhaiterais savoir sur quels textes de loi je dois m'appuyer pour défendre mon licenciement abusif. Car dans un premier temps je souhaite faire un courrier au directeur

général de cette société qui dépend du ministère du développement durable. Si je n'ai aucune réponse ou qu'elle n'est pas satisfaisante j'enverrai alors une lettre au ministère du développement durable et je ferai appel au prud'homme.
Merci pour vos éventuelles réponses :)

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **02:07**

Votre contrat est de droit français ou britannique ?
La colonie dépend des lois françaises ou britannique ?

Par **Emilie31100**, le **15/08/2011** à **14:03**

La colonie dépend de la loi française, la société est-elle même française

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **14:19**

Ce n'est pas parce que la société organisatrice est française, que la colonie faite à l'étranger dépend de la loi française (en fait, elle a l'obligation de respecter les normes et règlement du pays où elle se trouve)

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **14:26**

Bonjour

Votre contrat a été établi en France?